

**MAIRIE
de
BELLAC**

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six juillet, à 16 heures 30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, et dûment convoqués le 19 juillet 2023, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BELLAC, sous la présidence de Monsieur Claude PEYRONNET, Maire de BELLAC.

Présents : M. PEYRONNET, Mme LAVERGNE, MM. GAINAND, ROCH, Mme LARANT, MM. COSSON, ISMAËL, LAVERGNE, RESSOT, Mme DUFOURNEAU, M. AUDOUX, Mme DIOTON, M. BICHON, Mmes SINGEOT, MAISONNIER, TINDILLER, THEVENOT et M. SPRIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme BRIOLANT à M. COSSON
Mme BARRIAT à M. ISMAËL
Mme MAURY à M. AUDOUX
M. POUYET à M. BICHON
Mme COUTURIER à M. RESSOT
Mme HOURCADE-HATTE à Mme THEVENOT
Mme JALLET à M. SPRIET

Absents : MM. HODENCQ et MOREAU

Nombre de membres en exercice : **27** Nombre de membres présents : **18** Quorum : **14**

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux.

Puis, le conseil municipal choisit pour secrétaire, à l'unanimité, Monsieur Jean-Yves AUDOUX. M. AUDOUX s'est abstenu.

Monsieur le Maire explique que deux raisons justifient ce conseil municipal exceptionnel :

- nous devons remettre les dossiers de demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil Départemental fin août.
- la signature du compromis de vente de l'hôtel-restaurant « Le Central » doit intervenir en août.

Il est alors passé à l'ordre du jour qui appelle les affaires suivantes :

1°) ENVIRONNEMENT

DÉSIMPÉRMEABILISATION ET VÉGÉTALISATION PLACE DU 138^{EME} R.I. (CHAMP DE FOIRE) – RÉPONSE A L'APPEL A PROJET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe que l'Agence de l'Eau, territoire « Loire Bretagne » a lancé un appel à projet lié à la désimpermeabilisation des surfaces imperméables aux eaux pluviales avec revégétalisation des surfaces concernées, sous le titre : RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES.

Sont concernées : les surfaces urbaines, certaines voiries ou cours d'école...

Sur les conseils de l'Agence de l'Eau, la commune a recruté le Cabinet d'Études VRD' EAU Conseils de LIMOGES, disponible dès le mois de mai 2023.

Monsieur VIOLAS, l'ingénieur du Cabinet VRD' EAU Conseil a présenté les trois variantes du projet.

Il ne présente pas de difficultés techniques dans la mesure où aucun réseau ne passe sous le champ de foire.

Il est prévu que les eaux de pluie s'infiltrent dans le cas de pluie ordinaire.

Le parking aurait une capacité de 134 places.

La foire mensuelle serait maintenue.

En revanche, le cirque serait déplacé parc Génébrias et rue de la Liberté. Une visite sur site a été organisée avec les forains et ils sont d'accord.

Le projet numéro trois semble le meilleur compromis entre la végétalisation, le nombre de places de parking et les circulations douces.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide de concourir pour le projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne « Renaturation des villes et villages » ;
- décide de choisir l'esquisse N° 3 parmi les trois proposées par le Cabinet VRD' Eau Conseils.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Teneur des débats

Monsieur SPRIET fait part de quelques inquiétudes :

Les pluies sont de plus en plus fortes et de plus en plus fréquentes. Comment seront-elles absorbées par le sol ?

Va se poser le problème de la gestion des herbes folles.

Le stationnement pour la foire ovine va être réduit.

L'absence de plan de circulation.

Monsieur le Maire et Monsieur VIOLAS répondent :

Les pluies ordinaires représentent 80 % des précipitations. Les 20 % de pluie torrentielle n'empêchent pas que le projet en vaille globalement la peine.

Pour les herbes folles, l'entretien sera intégré dans le plan de travail des agents. La végétalisation se fera par un gazon résistant. Elle prévoit un mélange de graminées, des arbres et des arbustes sous forme de bosquets.

Concernant les circulations, les cheminements piétons seront différenciés et le stationnement des vélos est prévu.

Concernant le plan de circulation, je constate que depuis 20 ans rien n'a été proposé... nous le ferons dès que possible.

Madame THEVENOT aurait souhaité être informée du contenu du projet avant la séance du conseil.

Réponse de Madame LARANT : tous les conseillers municipaux ont été informés de la même façon.

Monsieur le Maire indique qu'il y avait un problème de calendrier. Le dossier ayant été photocopié juste avant le conseil municipal.

2°) BÂTIMENT

CESSION DE L'HÔTEL-RESTAURANT « LE CENTRAL »

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2021, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre en vente l'hôtel-restaurant « Le Central », propriété de la commune.

Le rapport de France Domaine rendu le 22 juin 2021 évalue le bien à 150 000 € avec une marge d'appréciation de + ou - 10 %.

Bien que datant de plus d'un an, l'estimation de France Domaine est toujours d'actualité, dans la mesure où la situation du bâtiment est la même, les travaux envisagés par la commune n'ayant pas été réalisés.

La S.C.I. « SANTAT IMMO » a manifesté son intérêt pour cet immeuble et propose de l'acquérir pour un montant de 150 000 € correspondant à l'évaluation de France Domaine.

Le candidat prévoit de maintenir l'hôtel et la cuisine. Il ajouterait des activités annexes liées notamment au bien-être.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la cession de l'hôtel-restaurant « Le Central » à la S.C.I. « SANTAT IMMO ».

L'acte notarié contiendra notamment les dispositions suivantes :

Désignation de l'immeuble : bâtiment situé au 7, Avenue Denfert Rochereau, cadastré section AY N° 5.

Prix de cession : 150 000 €

Acquéreur : S.C.I. « SANTAT IMMO » dont le siège social est 14, Rue Taminage – 87300 BERNEUIL.

Les frais d'acquisition et des charges afférentes au bien précité sont à la charge de l'acquéreur.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Teneur des débats

Monsieur SPRIET explique qu'il a fait des recherches sur les sites officiels et qu'il n'a pas trouvé trace de cette SCI.

Monsieur le Maire répond qu'il a la garantie du notaire sur cette opération et que la SCI a obtenu les fonds auprès d'une banque locale.

Ses dirigeants sont de la région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 49.